

Le Centre Hospitalier de Périgueux signe son « contrat Performance » avec l'ARS Aquitaine et l'ANAP

Mercredi 25 mai 2011

Dossier de presse

Contacts Presse :

- CH Périgueux – Patrick Médée Tél : 05 53 45 25 38
Courriel : dq.secretariat@ch-perigueux.fr
- ANAP – Christine Albessard : Tél : 01.57.27.12.21
Courriel : christine.albessard@anap.fr
- ARS Aquitaine – Sabine LAFLAQUIERE, Responsable Département
Performance, Qualité, Innovation, Recherche Tél : 05.57.01.44.43
Courriel : ars-aquitaine-dos-qualite@ars.sante.fr

Sommaire

Communiqué de presse	p. 3
La démarche des contrats Performance	p. 4
Le contrat Performance du CH de Périgueux	p. 6
La signature tripartite du contrat performance : ANAP, ARS Aquitaine et CH de Périgueux	p. 7

Le Centre hospitalier de Périgueux signe son contrat Performance

Le contrat performance du Centre Hospitalier de Périgueux (CHP) est signé aujourd'hui par Patrick MEDEE, Directeur du CHP, Nicole KLEIN, Directrice Générale de l'ARS d'Aquitaine et Christian ANASTASY, Directeur Général de l'ANAP.

Le Projet Performance : une transformation durable des établissements

Au cœur de la réforme du système de santé, l'ANAP est chargée, en collaboration étroite avec les ARS, d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer leur performance. L'impact visé par le Projet Performance porte sur trois dimensions :

- la qualité de prise en charge des usagers
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels
- l'efficacité opérationnelle et financière

Le contrat Performance est la traduction de l'engagement des parties dans la **démarche d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service public** dans les hôpitaux.

Le Projet Performance au Centre Hospitalier de Périgueux :

Le Projet Performance du Centre Hospitalier de Périgueux est une opportunité pour améliorer les organisations au sein de l'établissement et la qualité de la prise en charge du patient. L'objectif principal est de conforter le positionnement du Centre Hospitalier de Périgueux comme l'hôpital de recours au sein de la Dordogne.

Parmi les 6 pistes d'amélioration retenues, l'une d'elle est stratégique : elle consiste à soutenir la réalisation de la Tranche 2 du Plan d'Investissement, comprenant la construction d'un nouveau bâtiment dédié à l'hospitalisation de Médecine et de Chirurgie et la restructuration et l'extension du bâtiment B. Il s'agit en effet d'achever le projet de rénovation complète du Centre Hospitalier, dont la première partie a été mise en service en février 2010

Le Contrat prévoit les engagements des trois parties signataires :

- l'établissement s'engage à mobiliser ses ressources internes, à collaborer avec les prestataires et à mettre en œuvre les actions ;
- l'ANAP s'engage à disposition les ressources de conseil nécessaires, à contribuer au pilotage et à l'encadrement des prestataires et à formaliser les outils de suivi ;
- l'ARS s'engage à favoriser la bonne exécution du Contrat, en particulier pour les projets relatifs à la coopération inter-hospitalière et à la Tranche 2 du Plan d'investissement.

Certaines pistes d'amélioration devraient générer des diminutions de charges, comme par exemple la limitation de la destruction des produits périmés, la réduction de l'absentéisme du personnel, l'optimisation des organisations de travail en regard de l'activité ou encore une meilleure gestion des lits. D'autres pistes devraient permettre une augmentation des recettes, comme la facturation des chambres particulières ou le meilleur recueil de l'activité externe.

Chaque piste d'amélioration définie dans contrat est pilotée par l'établissement, qui reçoit l'appui opérationnel de l'ANAP. Les actions à mener vont solliciter des efforts partagés entre les fonctions médicales, soignantes, médico-techniques, logistiques et administratives.

Le contrat Performance s'articule autour de 6 pistes de travail :

- **Piste A : STRATEGIE**

Appui à la mise en œuvre du projet médical dans l'environnement du CH de Périgueux

Amélioration de la gouvernance

- **Piste B : EXCELLENCE OPERATIONNELLE DES PÔLES**

Réorganisation des effectifs des services cliniques

Gestion du circuit patient

Optimisation du fonctionnement du bloc opératoire

Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse

- **Piste C : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Réduction de l'absentéisme et adaptation des effectifs en fonction des organisations redéfinies

- **Piste D : SOUTIEN DE LA REALISATION DE LA TRANCHE 2 DU PROJET D'INVESTISSEMENT**

Optimisation de la Tranche 2 du Projet d'Investissement : Construction d'un nouveau bâtiment pour la médecine et la chirurgie et rénovation et extension du bâtiment B

- **Piste E : REORGANISATION DU DEPARTEMENT DES URGENCES**

- **Piste F : AMELIORATION DE LA FACTURATION**

En présence de :

- Mme Nicole KLEIN, Directrice Générale de l'ARS Aquitaine
- M. Michel MOYRAND, Président du Conseil de Surveillance du CH de Périgueux
- M. Patrick MEDEE, Directeur du CH de Périgueux
- M. le Docteur Yannick MONSEAU, Président de CME du CH de Périgueux
- M. Christian ANASTASY, Directeur Général de l'ANAP

La démarche des contrats Performance des établissements de santé

Les projets Performance résultent de la volonté du Ministère de la Santé et du Ministère des Comptes publics de mettre en œuvre des contrats avec les Etablissements de santé pour améliorer durablement leur performance et démontrer un impact tangible au profit des patients et des acteurs du système de santé.

L'ANAP a l'ambition d'agir sur les trois composantes de la performance des Etablissements :

- la qualité de prise en charge des usagers ;
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels ;
- la performance opérationnelle et financière.

1-1. Origine et objectifs

Par ce contrat Performance, les trois parties signataires (Directeurs généraux de l'Etablissement, de l'ARS et de l'ANAP) s'engagent à mettre en œuvre un plan d'actions qui découle des pistes de travail retenues et à atteindre des objectifs qui ont été discutés et validés.

Ce contrat définit les **objectifs à atteindre dans les chantiers opérationnels**, qui constituent un premier niveau de transformation de l'établissement. Ces objectifs, décrits par des indicateurs portant sur les trois dimensions de la performance, constituent un « standard de bonnes pratiques » observées au niveau national.

Par exemple :

- prise en charge en ambulatoire de 85 % des 18 gestes marqueurs ;
- occupation des salles de blocs à hauteur de 75 % ;
- rendez-vous attribué en consultation en moins d'un mois ;
- 80% des patients pris en charge en moins de 4 heures aux urgences ;
- occupation de l'IRM d'au moins 80 % ;
- satisfaction d'au moins 80 % des patients dans le cadre des enquêtes de satisfaction ;
- amélioration du taux de capacité d'autofinancement.

1-2. Répartition des rôles et gouvernance

Ce contrat pose les fondements :

- d'une responsabilité de mobilisation de la stratégie de l'Etablissement, de son organisation et de la gestion de ses ressources humaines et financières ;
- d'une responsabilité de résultat donnant lieu à la formalisation de l'impact chiffré et évalué des actions de transformation.

Afin de garantir le succès de la mise en œuvre du contrat, les trois parties s'engagent notamment sur les moyens nécessaires à l'obtention des résultats chiffrés.

Cette démarche repose sur un **accompagnement de la transformation des Etablissements de santé**, en visant l'amélioration de leur performance et en tenant compte des spécificités de terrain.

Le cofinancement des prestations de conseil à venir est un principe clé. Les pistes d'amélioration de la performance sont partagées entre l'Etablissement et l'ANAP, en ce qui concerne les ressources à engager.

Le contrat Performance sera mis en œuvre jusqu'à fin 2012. La gouvernance du projet, ainsi que les modalités précises de cofinancement des prestations à engager, y sont décrites de façon détaillée.

La performance, c'est quoi au juste ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la performance comme la capacité à mobiliser les ressources disponibles pour améliorer la santé de la population, développer la capacité du système de santé à prendre en compte les attentes de la population et enfin réduire les iniquités de financement du système.

Le contrat Performance du CH de Périgueux

Un contrat qui vise à accroître la performance par l'identification de 6 pistes de travail prioritaires

Le Contrat Performance du CH de Périgueux a été élaboré entre septembre 2010 et avril 2011. Suite aux travaux de diagnostic, de cadrage et de priorisation, les parties signataires ont retenu 6 pistes de travail déclinées en termes d'objectifs, d'impacts et de périmètre.

Des ateliers thématiques ont permis de définir les actions d'amélioration à mettre en œuvre, le niveau d'ambition et les indicateurs de performance correspondants.

- **Piste A : STRATEGIE**

Appui à la mise en œuvre du projet médical dans l'environnement du CH de Périgueux

- Développer les coopérations
- Développer l'activité de cancérologie
- Réaliser des recrutements médicaux pour permettre de maintenir et de développer l'activité
- Améliorer les relations avec la médecine de ville
- Organiser une filière gériatrique efficiente

Amélioration de la gouvernance

- Faire évoluer le fonctionnement de la Direction pour mieux prendre en compte les enjeux de la Nouvelle Gouvernance
- Optimiser les relations entre les pôles et les directions pour ce qui est des activités support
- Mettre en place un management de proximité performant par les cadres
- Améliorer la capacité des pôles à prendre en charge les enjeux de la délégation de gestion

- **Piste B : EXCELLENCE OPERATIONNELLE DES PÔLES**

Réorganisation des effectifs des services cliniques

- Optimiser l'allocation des personnels
- Optimiser le fonctionnement des pools

Gestion du circuit patient

- Mettre en place un nouveau processus de gestion des lits, intégrant l'amont et l'aval, pour fluidifier le parcours patient

Optimisation du fonctionnement du bloc opératoire

- Ajuster la planification, la programmation et l'organisation du bloc opératoire et de la stérilisation
- Ajuster l'affectation des ressources à l'organisation
- Améliorer le climat social

Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse

- Décliner la politique au niveau institutionnel
- Réorganiser le processus d'approvisionnement
- Déployer la prescription connectée
- Lutter contre les événements indésirables, éviter les gaspillages et limiter les pertes financières

- **Piste C : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Réduction de l'absentéisme et adaptation des effectifs en fonction des organisations redéfinies

- Etablir un diagnostic partagé sur les causes de l'absentéisme
- Responsabiliser les pôles dans la gestion de l'absentéisme
- Améliorer les conditions de travail et l'attractivité
- Définir une stratégie de redéploiement
- Impliquer les pôles dans le redéploiement
- Créer une cellule de gestion individuelle
- Améliorer le dialogue social

- **Piste D : SOUTIEN DE LA REALISATION DE LA TRANCHE 2 DU PROJET D'INVESTISSEMENT**

Optimisation de la Tranche 2 du Projet d'Investissement : Construction d'un nouveau bâtiment pour la médecine et la chirurgie et rénovation et extension du bâtiment B

- Elaborer une vision prospective des modes de prise en charge
- Optimiser le programme capacitaire
- Intégrer les coûts d'exploitation dans la conduite du projet
- Définir précisément les opérations intégrées dans le périmètre de l'opération
- Organiser une réflexion sur le phasage du projet

- **Piste E : REORGANISATION DU DEPARTEMENT DES URGENCES**

- Mutualiser le personnel entre les unités du Service d'Accueil des Urgences, du SAMU et du SMUR
- Ajuster les effectifs à l'activité
- Formaliser le circuit court
- Informatiser le service

- **Piste F : AMELIORATION DE LA FACTURATION**

- Facturer les chambres particulières
- Saisir les actes NGAP à la source dans le logiciel Dx-Care

La signature tripartite du contrat performance : ANAP, ARS Aquitaine, CH de Périgueux

Présentation de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux



Textes de référence

Arrêté du 16 octobre 2009 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux »

Président du Conseil

d'administration :
Philippe Ritter
Directeur général :
Christian Anastasy

Partenaires :

HAS
Asip Santé
ATIH
AFCA
ANESM

Coordonnées :

ANAP
23 avenue d'Italie
75013 Paris
Tél. 01 57 27 12 00
Email :
contact@anap.fr

Site Internet :

<http://www.anap.fr>

Instituée par la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'ANAP a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers, en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre, leur permettant de moderniser leur gestion, d'optimiser leur patrimoine immobilier et de suivre et d'accroître leur performance, afin de maîtriser leurs dépenses.

L'ANAP fédère les expériences et les compétences de trois entités : la Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier (Mainh), le Groupement pour la Modernisation du Système d'Information Hospitalier (Gmsih) et la Mission Nationale d'Expertise et d'Audit Hospitaliers (Meah), auxquelles sont venues s'ajouter des compétences complémentaires.

Missions

L'ANAP assure notamment les missions suivantes :

- La conception et la diffusion d'outils et de services permettant aux établissements de santé et médico-sociaux d'améliorer leur performance et, en particulier, la qualité de leur service aux patients et aux personnes ;
- L'appui et l'accompagnement des établissements, notamment dans le cadre de missions de réorganisation interne, de redressement, de gestion immobilière ou de projets de recompositions hospitalières ou médico-sociales ;
- L'évaluation, l'audit et l'expertise des projets hospitaliers ou médico-sociaux, notamment dans le domaine immobilier et des systèmes d'information ;
- Le pilotage et la conduite d'audits sur la performance des établissements de santé et médico-sociaux ;
- L'appui aux agences régionales de santé dans leur mission de pilotage opérationnel et d'amélioration de la performance des établissements ;
- L'appui de l'administration centrale dans sa mission de pilotage stratégique de l'offre de soins et médico-sociale.

Programme de travail 2011

Le programme de travail 2011 de l'ANAP s'appuie sur 3 principes forts :

- Continuité dans la poursuite des projets pluriannuels du programme de travail 2010
- Renforcement de l'action de l'ANAP à destination des acteurs du secteur médico-social
- Exploration de nouvelles thématiques du champ de la performance

L'ANAP s'engage à valoriser au mieux l'impact prévisionnel des projets à venir et à rendre compte de l'impact obtenu par les projets réalisés. En 2011, le programme de travail et le fonctionnement de l'Agence nécessitent un budget prévisionnel de 55 millions d'euros et la mobilisation de 90 équivalents temps plein.

Présentation de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine



Texte de référence

La loi Hôpital, patients santé et territoires du 21 juillet 2009 institue des ARS. Cette réforme procède d'un choix stratégique fondamental : **renforcer le pilotage territorial, en se donnant les moyens d'une plus grande efficacité.**

Directrice Générale :

Nicole KLEIN, Préfète

Directions du Siège :

Direction Générale

Direction de la Santé Publique et de l'Offre Médico-Sociale

Direction de l'Offre de Soins

Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales

Direction des Affaires Financières et Comptables

Délégations territoriales :

Délégation territoriale de la Dordogne

Délégation territoriale de la Gironde

Délégation territoriale des Landes

Délégation territoriale du Lot et Garonne

Délégation territoriale des Pyrénées Atlantiques

Président du Conseil de surveillance :

Patrick STEFANINI, Préfet de Région

Coordonnées :

Tél. : 05.57.01.44.00

www.ars.aquitaine.sante.fr

Ouverte début avril 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Aquitaine met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec ses principaux partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficient.

Elle est la clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la Loi « Hôpital Patients Santé Territoires » du 21 juillet 2009 (article 118). Elle est dirigée par Nicole KLEIN, directrice générale, nommée en Conseil des Ministres, le 31 mars 2010.

L'Agence Régionale de Santé est un interlocuteur unique chargé du pilotage du système de santé et de la mise en œuvre de la politique de santé publique dans la région.

L'ARS est un établissement public autonome au niveau administratif et financier. Elle assure une véritable coordination entre les services de l'État et l'Assurance Maladie en regroupant d'anciennes structures traitant de la santé publique et de l'organisation des soins (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass), Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), Union régionale des caisses d'assurance maladie (Urcam), Groupement régional de santé publique (GRSP), Mission régionale de santé (MRS) en totalité, et directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Ddass), Caisse régionale d'assurance maladie (Cram), direction régionale du service médical (DRSM), Mutualité sociale agricole (MSA), Régime social des indépendants (RSI) en partie).

Son champ d'intervention propose ainsi une approche globale, cohérente et transversale de la santé. Il couvre tous les domaines de la santé publique : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, l'organisation de l'offre de soins dans les cabinets médicaux de ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales.

L'ARS dispose de délégations territoriales dans chacun des départements aquitains. Cette organisation, ancrée dans les territoires, assure une action au plus près des besoins de la population.

Présentation du Centre Hospitalier de Périgueux



Président du Conseil de surveillance :

Michel Moyrand

Directeur, président du directoire :

Patrick Médée

Président de la commission médicale d'établissement, vice-président du directoire :

Dr Yannick Monseau

Coordonnées :

CH Périgueux
80, av. Georges Pompidou
24019 Périgueux Cedex
dg.secretariat@ch-perigueux.fr

Chefs de projet Contrat Performance

Judith Le Page
05 53 45 25 64

Serge Crochet
05 53 45 25 68

Présentation

Le Centre Hospitalier de Périgueux (CHP) est l'établissement de référence du territoire de recours du Périgord comprenant environ 400 000 habitants. Le CHP a vu son activité croître de manière quasi régulière ces 5 dernières années.

La restructuration architecturale récente (ouverture en février 2010 d'un nouveau bâtiment, comprenant un plateau technique neuf et des lits d'hospitalisation) a permis le regroupement des blocs opératoires sur un site unique et à proximité immédiate des urgences et de la réanimation. Cette nouvelle organisation spatiale est venue renforcer la sécurité et la qualité des soins.

Un pôle gériatrique, qui comprendra 192 lits Alzheimer et 60 lits de Soins de Suite et de Réadaptation, est en cours de construction et ouvrira début 2012.

Le Centre Hospitalier de Périgueux, d'une capacité de 1240 lits et places, propose une offre de soins complète :

- ***un service d'accueil des urgences et un SAMU-SMUR- Centre 15***
- ***des services d'hospitalisation (MCO) comprenant***
 - des spécialités médicales :
 - Réanimation et surveillance continue
 - Médecine interne, diabétologie/ endocrinologie
 - Gastro-entérologie
 - Pneumologie – allergologie
 - Neurologie
 - Cardiologie et maladies vasculaires
 - Dermatologie
 - Pédiatrie/néonatalogie
 - Court séjour gériatrique
 - des spécialités chirurgicales
 - Chirurgie vasculaire
 - Chirurgie viscérale
 - Chirurgie urologique
 - Chirurgie orthopédique
 - Chirurgie gynécologique
 - ORL et chirurgie maxillo-faciale
 - Ophtalmologie
 - un secteur d'obstétrique et de gynécologie médicale
 - un service d'hospitalisation à domicile
- ***un plateau technique comprenant :***
 - bloc opératoire central (12 salles opératoires et 18 postes en SSPI)
 - radiologie et imagerie médicale : scanographie, IRM, radiologie conventionnelle et numérisée, échographie angiologie.
 - cardiologie interventionnelle : angiographie, coronarographie, angioplastie, rythmologie interventionnelle
 - laboratoire central
 - pharmacie et stérilisation centrale
- ***des services de psychiatrie*** : 2 secteurs de psychiatrie adulte et 1 secteur de psychiatrie infanto-juvénile
- ***un service de Soins de Suite et de Réadaptation***
- ***2 Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)***

Les chiffres clefs

182 médecins (en équivalents temps plein), dont 42 internes
2270 agents non médicaux (en équivalents temps plein)

Le budget annuel consolidé de l'établissement est de **184 millions d'euros**.

Activité du CHP en 2010 :

30 592 entrées directes en hospitalisation en court séjour

1752 entrées directes hors MCO représentant 253 123 journées d'hospitalisation (secteurs HAD, SSR, psychiatrie, EHPAD, IMC)

1773 accouchements

1807 naissances

40 975 patients accueillis aux urgences

3 028 sorties du SMUR